



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 02 février 2015

Le 02 février deux mille quinze à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck Guéguéniat, Maire.

Présents :

Messieurs Jean Daireaux, Xavier Dosseur Alain Leménorel, François Busnel, Christian Girard, Simon Jaraie, Jacky Ledeuil, François Vallée,

Mesdames Marielle Divier, Sylviane Letellier, Marie Chapuis, Elisabeth James, Anne-Gaëlle Leverrier, Julia Louis Katz, Véronique Mikalef-Toudic, Hélène Rose.

Absente : Madame Brigitte Quiniou a donné pouvoir à Monsieur François Busnel

Secrétaire de Séance : Monsieur François Vallée a été désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 08 Décembre 2014, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – Choix du bureau de contrôle pour la construction du restaurant scolaire.

Les plans et les caractéristiques du futur restaurant scolaire sont élaborés par un cabinet d'architecte assisté de plusieurs bureaux techniques (thermicien, cuisiniste, économiste, etc.). La validation par un bureau de contrôle technique est une garantie supplémentaire de conformité aux réglementations en vigueur dans les différents domaines, notamment en matière de sécurité.

C'est la mission du bureau de contrôle technique que de vérifier un à un les points pour lesquels une réglementation impose certaines caractéristiques. C'est une garantie pour l'architecte, mais aussi pour la collectivité dans la mesure où elle élimine le risque de construire un bâtiment qui présenterait des non conformités.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre la plus avantageuse et charge Monsieur le Maire de la bonne application de cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - Avenant pour la maintenance des chaufferies.

Lors du Conseil municipal du 29 juin 2011, l'entreprise Eiffage a été retenue pour assurer la maintenance et l'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux. Ce contrat est arrivé à son terme au 31/12/2014.

Afin de ne pas nous retrouver sans assistance et pour permettre une nouvelle consultation dans de bonnes conditions, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant prenant fin au 31/12/2015 avec l'entreprise Eiffage.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - Avis sur le rapport d'activités 2013 de Normandie-Aménagement.

Normandie Aménagement a pour mission d'aménager la ZAC de l'Orée du Golf afin de permettre d'urbaniser le territoire Est de la commune sur une superficie de 60 ha. Une présentation est faite du rapport annuel 2013 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC.

Le conseil Municipal prend acte de ce rapport tout en regrettant son caractère tardif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4- Fermeture du poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Après la démission de l'agent occupant le poste d'adjoint technique de 2^e classe, le conseil municipal décide la fermeture du poste d'adjoint technique de 2^e classe à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - Mise à jour du tableau des effectifs.

Le conseil municipal valide le tableau des effectifs ci-joint.

Grades ou emplois	catégories	Emplois	Agents		
		emplois budgétaires	Emplois pourvus	Temps complet	temps non complet
<u>Filière Administrative</u>					
Cadre d'emploi des rédacteurs	B	1	1	1	
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	C	2	2	2	
<u>Filière Technique</u>					
Cadre d'emploi des adjoints techniques	C	7	7	6	1
<u>Filière Animation</u>					
cadre d'emploi des animateurs	B	1	1	1	
<u>Filière médico-sociale</u>					
cadre d'emploi des ATSEM	C	2	2	2	
<u>Filière culturelle patrimoine</u>					
Cadre d'emploi des adjoints patrimoine	C	1	1	1	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 -Vœu du conseil municipal quant à l'extension de la ligne de tramway partiellement sur la RD7.

Le conseil municipal décide de formuler un voeu relatif à l'extension de la ligne de tramway partiellement sur la RD7 afin de desservir à la fois le campus 2 et le futur « plateau nord » et approuve le courrier adressé le 28 janvier au président de la communauté d'agglomération, courrier dont la teneur est la suivante :

« Monsieur le Président,

La communauté d'agglomération de Caen la Mer a fait le choix de porter ses efforts sur le développement économique. Je ne peux qu'y adhérer. Pour permettre cet essor indispensable à notre agglomération, vous souhaitez renforcer les axes de communication et aménager des espaces d'accueil.

Aujourd'hui, avec la future extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Travaux de la Construction, le tracé initialement prévu pour le prolongement de la ligne du tramway est compromis, voire rendu impossible, en contradiction avec le PDU !

Pour autant, nous avons aussi une chance à saisir : permettre le passage du tramway sur la RD7 afin d'irriguer à la fois le campus 2 et le futur "plateau nord" pour lequel l'agglomération investit.

Lors de nos échanges, vous m'indiquiez que cette proposition est "une solution de bon sens et d'avenir". Et pourtant, bien qu'elle s'impose désormais depuis l'acceptation de l'ESITC - qui condamne de facto le tracé initial -, elle tarde à être étudiée et soutenue !

Il est important qu'une décision politique puisse être prise, d'autant que la communauté d'agglomération a acté, il y a maintenant près de 6 ans, l'aménagement d'un parking relais au Nord d'Epron, à la Bijude. L'investissement sur la ligne 1 selon son tracé actuel, c'est-à-dire du rond-point de la Côte de Nacre jusqu'à l'intérieur du Campus 2, reviendrait à condamner définitivement tout prolongement de la ligne du tramway vers le nord, alors même que celle-ci est prévue comme devant être la colonne vertébrale du "plateau Nord".

Souhaitant que cette décision puisse intervenir enfin, alors même que les enjeux de développement passent par la mise en œuvre de moyens de communication pertinents et efficaces, je vous informe dès à présent que je proposerai une délibération en ce sens lors de la séance du conseil municipal du 2 février.

Nous ne pouvons pas continuer à développer notre territoire sans envisager des solutions pour faire cesser la saturation d'une entrée de Caen, et non des moindres, celle qui relie la ville à la mer, c'est-à-dire la RD7 ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Dates à retenir :

- Arbre des enfants : 08 Mars 2015
- Printemps de la peinture : 14-15 Mars 2015
- Elections départementales : 22 et 29 mars
- Prochain conseil municipal : 23 Mars 2015
- Ravivage de la flamme : 28 Mars 2015

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30*